

# Compte rendu du Conseil Municipal

25 janvier à 19h

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 25 janvier à 19 heures à la mairie de Paillet sous la présidence de Jérôme GAUTHIER, Maire.

Présents : Sylvie Duleau-Lejas, Colette Scott, Laurent Bureau, Emmanuel Corcket, Bruno Martin, Jean Louis Marais, Jacques Puech, Louis François Schaeffer, Bernard Reynaud, Guillemette Majesté

Absent : Boris Hunter

Le secrétariat était assuré par Guillemette Majesté.

## **1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents (11 voix pour).

## **2. Demande de subvention DETR 2013**

Monsieur le Maire fait état d'une demande de subvention au titre de la DETR 2013 pour la réfection du groupe scolaire : changement d'huisseries double vitrage à la cantine et dans un des 3 bâtiments scolaires, pose de bandeaux alu sur la façade de toutes les classes, achat de matériel de cuisson à la cantine et pose d'un plafond coupe feu et isolant phonique dans la salle de restauration de la cantine.

Le montant des devis s'élève à 48 350,04 euros HT et 57 241,72 euros TTC. La subvention DETR serait de 16 922,51 euros avec un autofinancement de la commune de 40 319,21 euros. L'autofinancement serait en réalité moindre car 2 subventions pourraient être allouées par le Conseil général pour la réfection de la cantine, dont le montant est en cours de calcul et par la CAF pour l'ensemble des travaux.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité (11 voix pour) pour autoriser Monsieur le Maire à présenter cette demande de subvention.

Monsieur Marais demande s'il sera possible de récupérer le four et la plaque de cuisson pour la salle des fêtes. Monsieur le Maire est d'accord sous réserve de la place pour installer ces deux équipements.

## **3. Coût de l'emplacement et règlement du columbarium**

Deux coûts pour l'emplacement des urnes sont proposés par Monsieur le Maire en fonction de la durée de la concession : pour une concession de 15 ans, il est proposé 300 euros ou 200 euros et pour une concession de 30 ans, il est proposé 600 euros ou 400 euros.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour un coût de 300 euros pour une concession de 15 ans et 600 euros pour une concession de 30 ans.

Le projet de règlement est lu et commenté en séance. En tenant compte des modifications effectuées en séance, le règlement est approuvé à l'unanimité des membres présents (11 voix pour).

#### **4. Convention de l'abri-bus**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer avec le conseil général la convention concernant la mise en place de l'abri-bus côté Foyer rural, 10% du coût restant à la charge de la commune soit 800€

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (11 voix pour) délibère favorablement

Madame Scott signale qu'il y a des odeurs désagréables venant du collecteur des eaux usées situé derrière l'abri-bus. Monsieur le Maire va interroger la Nantaise des eaux pour trouver une solution de nature à éviter ces odeurs.

#### **5. Clôture de la régie cantine**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le 1er septembre 2012, la régie pour le paiement des tickets de cantine est gérée par le Trésorier de Cadillac. Les parents peuvent maintenant effectuer les règlements par prélèvement ou par chèques. La collecte étant faite par la mairie avant cette date, une régie pour recevoir les fonds avait été créée qu'il s'agit maintenant de clore.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (11 voix pour) délibère favorablement pour la fermeture de cette régie.

#### **6. Achat de terrains**

Monsieur le Maire signale que deux parcelles mises en vente intéressent la commune :

- une parcelle de 3000 m<sup>2</sup> située à côté de l'aire de loisir (réf cadastrale : 295, 308, 409, 416 ) a été estimée par les domaines 3 800 euros. Monsieur le Maire propose son achat à 5000 euros ;

Le conseil municipal délibère majoritairement pour l'achat de cette parcelle par la commune (10 voix pour et une voix contre, monsieur Marais)

- une autre parcelle le long de la gare (réf cadastrale : 443) permettrait de réaliser un sentier de la RD10 à l'aire de loisir est estimée par les domaines 204 euros. Monsieur le Maire propose son rachat à 400 euros ;

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour l'achat de cette parcelle par la commune (11 voix pour )

Monsieur le Maire signale que le bail de la maison située au 1 route de lasserre va se terminer fin 2013. Il informe le conseil municipal que pour le mois de mai 2013, il va falloir trouver une solution pour cette maison : soit vendre avec ou sans locataire, soit la conserver dans le patrimoine immobilier de la commune. Il faudra aussi se positionner sur la maison voisine.

#### **7. Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire présente la future réforme des rythmes scolaires et les enjeux pour la commune, dont les décrets d'application ne sont pas encore sortis. Il informe de l'état d'avancement des discussions entre les communes de la CDC, et celles de l'association des Maires de France concernant notamment la date de mise en œuvre.

## 8. Label de « Territoire bio engagé »

Monsieur Corcket présente le projet sur le lequel il souhaite que la commune s'engage, dans la mesure où la commune ou la cantine aurait déjà atteint les critères du Grenelle de l'environnement et que 6% au minimum du territoire de la commune serait en production bio (ile Raymond)

Il explique que l'attribution du label serait une reconnaissance de notre démarche notamment du travail fait par la cantine, et qu'il pourrait servir de levier d'entraînement auprès d'autres producteurs ou des autres communes de la CDC par exemple ;

Il propose de vérifier que les critères d'attribution du label sont bien atteints, puis si le conseil municipal y est favorable, de constituer le dossier de candidature qui doit être remis avant le 15 février et de rencontrer la direction de l'école JJ Lataste dont la cantine n'est pas en bio pour proposer cette démarche.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition.

## 9. Questions diverses

- **pharmacie** : Madame Majeste informe que 2 lots du chantier d'extension de la pharmacie n'ont pas été pourvus dans le premier appel à candidatures, que la mairie n'a toujours pas reçu de réponse pour le permis de construire et qu'un retard dans le début de chantier va être par conséquent à prévoir. Elle signale que la présentation des offres sera faite par le cabinet d'architecte le mercredi 30 janvier à 15h30.
- **Terrain Bailly** : Monsieur Schaeffer informe le conseil municipal qu'une proposition d'achat du terrain a été faite par un artisan de Paillet pour construire des maisons en bois. Madame Majeste rappelle la décision du conseil municipal de juin 2012, qui souhaite conserver le terrain pour un projet collectif du type maison de retraite. L'artisan va être informé de la décision du CM de juin 2012.
- Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec les employés a été instituée tous les derniers vendredis du mois.
- **halle des sports** : Monsieur Puech informe le conseil municipal que depuis le week end dernier, un générateur d'air chaud acheté par la commune est prêté à l'Avenir sous convention de mise à disposition avec l'Avenir pailleton. Une évaluation des dispositions de la convention est prévue à la fin de l'hiver.
- **Comité consultatif environnement durable, mardi soir à 18h30 à la mairie**
- **inauguration de Chandelle d'art le 2 février à 15h à la bibliothèque**
- **Monsieur le maire informe d'**
- 

Fin de séance 22h30